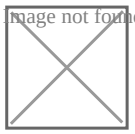

Capacité remboursement élevée

Par **VD6106**, le **16/06/2020** à **06:24**

bonjour

nous avons déposé un dossier de surendettement qui a été jugé recevable, nous attendons donc le plan comme indiqué dans le courrier

Nous sommes propriétaires de notre appartement.

La capacité de remboursement mentionnée par la banque de france est de 2.152 € ce qui correspondant à un remboursement des prets en 84 mois et nous laisse un reste à vivre d'environ 400 euros par mois.

Comme nous somme propriétaires, est il possible d'étaler la durée de remboursement sur une durée plus longue

Merci pour vous réponses

Par **Visiteur**, le **16/06/2020** à **09:22**

Bonjour

Le reste-à-vivre doit pouvoir vous permettre de faire face aux charges courantes incontournables (dépenses de logement, d'électricité, de gaz, de chauffage, d'eau, de nourriture et de scolarité, de garde et de déplacements professionnels ainsi que les frais de santé) et ne peut inférieur au montant du RSA .

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés